

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michel Miéville et consorts - Stop  
aux exportations des déchets de bois usagés**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie à Lausanne le jeudi 19 janvier 2017 à la Salle de conférences 403 du DTE, Place du Château 1, à Lausanne. Elle était composée de Madame la Députée Martine Meldem ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Rémy Chevalley, Michel Desmeules, Olivier Kernén, Michel Miéville, Yvan Pahud, Daniel Ruch et Andreas Wüthrich. Monsieur Michel Renaud a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont participé à cette séance, Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Cheffe du DTE, ainsi que Messieurs Sébastien Beuchat, Directeur des ressources et du patrimoine naturels à la DGE et Etienne Ruegg, Ingénieur à la DGE-GEODE. Monsieur Florian Ducommun a tenu les notes de séance, ce dont il est vivement remercié.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La Cheffe du DTE précise que la réponse du Conseil d'Etat décrit le contexte légal, la situation en Suisse et dans le canton ainsi que les filières et les principales tendances du marché. Il est également rappelé que la marge de manœuvre est limitée car l'élimination du bois usagé, et plus particulièrement la possibilité de l'exporter, relève essentiellement du droit fédéral. L'élimination n'est pas soumise au respect de zones d'apports définies par le canton. Cela signifie que les détenteurs, qui agissent en fonction des conditions du marché, disposent d'un pouvoir de décision important. Cependant, l'administration propose un certain nombre de mesures qui font partie de ses compétences, en contribuant notamment à la stabilisation des marchés et aussi à la valorisation locale du bois usagé.

Pour ce faire, le canton peut veiller au respect des conditions définies par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le contrôle de la composition des résidus de bois usagé sera renforcé dans le but de garantir la qualité des matériaux promis au recyclage en insistant sur les conditions de stockage de ces résidus. Pour y parvenir, le canton pourra conseiller les acteurs de la branche afin d'améliorer leurs connaissances techniques.

Ces mesures seront mises en œuvre dans le cadre de l'application du plan cantonal de gestion des déchets, adopté au mois de novembre 2016 par le Conseil d'Etat. Elles seront également intégrées à la stratégie de valorisation du bois-énergie que la direction de l'énergie élabore actuellement.

Depuis l'été 2016, la situation du marché a évolué. En effet, la demande de la part des installations de recyclage italiennes et françaises s'est réduite ; les exportations ont donc diminué et une part accrue de bois usagé a pu être utilisée ici pour la production d'énergie, notamment à Tridel. La chaufferie Cricad de Crissier va également disposer de suffisamment de combustible pour son prochain redémarrage.

La situation est donc favorable et nous pouvons constater que cette évolution illustre parfaitement l'influence déterminante des conditions actuelles du marché pour cette filière. Les acteurs de ce marché s'estiment généralement satisfaits de la situation.

Enfin, il convient de mettre en évidence deux outils qui se trouvent en conclusion du rapport du Conseil d'Etat : la stratégie bois-énergie et le plan cantonal de gestion des déchets.

### **3. COMMENTAIRES DU POSTULANT**

L'auteur du postulat remercie le Conseil d'Etat et l'administration pour les réponses très complètes apportées à son objet parlementaire. Même si la consultation menée au niveau fédéral date de 2008, et a été considérée comme négative surtout par les cantons alémaniques, la donne a depuis complètement changé. Les événements de Fukushima, puis la nouvelle politique énergétique fédérale pour 2050 sont passés par là. Les exportations se sont élevées, en 2014, à 460'000 tonnes dont le 38% a été utilisé comme combustible. Un point à relever est que l'acheminement s'effectue essentiellement par camion, et les transporteurs ne veulent pas rentrer à vide. Certes, la marge de manœuvre est restreinte pour le canton. Mais il semble nécessaire de tenter de limiter au maximum ces exportations qui de plus, péjorent les importations vers la Suisse par le rail.

Dans l'écobilan 2013, réalisé par le mandataire des entreprises Holcim-Serbeco, il est intéressant de constater que la filière panneaux agglomérés, surtout italienne, est la moins bien classée de toutes les filières au niveau éco-environnemental. Il existe d'autres technologies sur le marché, comme la pyrolyse. Le canton a engagé CHF 1 million sous forme de subventions pour la réalisation de projets de gazéification à Puidoux, en partenariat avec la Romande Energie et Holdigaz. Il conviendra dès lors d'observer les résultats obtenus afin de savoir si cette méthode est rentable pour le canton ainsi que pour les acteurs qui se sont engagés dans cette voie. Le postulant est satisfait d'entendre que la Cricad va mieux et qu'elle pourra disposer d'un stock de bois suffisant pour chauffer les immeubles, plutôt que d'utiliser du mazout. De plus, cela permettra également de conserver un certain nombre d'emplois dans le canton.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

La discussion porte ensuite sur le fait que dans les installations de chauffage à distance, utilisant du bois, on veut utiliser des déchets de bois usagés. En pratique cela devient compliqué pour des raisons techniques car dans le bois usagé il peut y avoir des matériaux ferreux, des colles ou d'autres matières chimiques diverses. On renonce généralement à utiliser les bois usagés, car ce problème est souvent considéré comme trop complexe à résoudre.

La question est de savoir si certaines centrales de chauffe qui peuvent être alimentées avec du bois, du gaz ou du mazout respectent bien les normes lorsqu'elles fonctionnent avec du bois, et si on n'est pas tenté d'utiliser plus souvent le combustible de substitution afin de respecter les normes, difficiles à respecter déjà avec le bois de nos forêts. A ce sujet, un postulat déposé par notre collègue Fabienne Freymond Cantone (16 POS 205) met en évidence les difficultés

rencontrées pour observer ces normes. On peut imaginer que cela devienne quasiment impossible avec du bois usagé.

Il est rappelé que la pyrolyse pourrait apporter des solutions. Elle sera utilisée pour traiter d'autres déchets dans le Chablais. Il ne faut pas fermer la porte à cette technologie nouvelle consistant à passer du matériau solide au gaz, même si on en est encore au stade du développement.

Une partie du bois usagé est également utilisée dans la fabrication de panneaux et divers produits recyclés. Il arrive d'ailleurs, que ces produits entrent en concurrence avec les bois de nos forêts, ce qui n'est pas pour simplifier le problème.

Certains membres de la commission estiment simplement que nous avons à faire à un problème écologique, et que ce qui est important, c'est la valorisation de ces bois usagés. Il faut faire et refaire des matériaux dérivés, et les brûler lorsqu'un nouveau recyclage n'est plus possible. Un autre problème est relatif au fait que les usines ou chaudières qui prennent en charge ces déchets n'en ont pas besoin toute l'année ; le problème du stockage n'est pas facile à résoudre et nécessite des espaces importants. Il convient donc de trouver des solutions économiquement rentables. Cette problématique n'est donc pas si évidente que l'on veut bien le dire. Il y a un rôle à jouer pour les communes, ou les associations de communes, qui peuvent influencer la recherche d'exutoires pour le bois. Finalement, on souligne que la situation actuelle est bonne, saine et stable. Et que le rapport est très bien réalisé et amène toutes les explications aux questionnements que l'on peut avoir dans le domaine touché par cette matière, en l'occurrence le bois et ses déchets. Enfin, ce rapport décrit parfaitement la réalité du terrain.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

### *Acceptation du rapport*

*La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Ollon, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Le rapporteur:  
(Signé) MichelRenaud